



### Défi n° 1 : Proposer des sacs réutilisables 🌱

#### ✓ Pour réaliser votre défi

- Remplacer les sacs plastiques proposés aux clients par des solutions alternatives : sacs biodégradables ou sacs réutilisables (hors matières plastiques).

Exemples :

- sacs en coton ou en jute : plus solides et plus agréables à porter
- sacs en amidon de maïs : 100% biodégradables
- sacs en papier ou cabas

**ET**

- Communiquer auprès du client pour l'inciter à apporter son sac réutilisable.

#### ✓ Pour le justifier

- Photographie du sac avec précisions sur la nature du sac

- Factures d'achats des sacs réutilisables

- Affichage dans l'entreprise, à destination de la clientèle, sur l'incitation à apporter son sac réutilisable

#### ✓ Pour aller plus loin

Pièce jointe : Fiche technique « la fin des sacs plastiques »

#### ✓ Rappel réglementaire

Le décret du 31 mars 2016 précise les modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs plastiques à usage unique. **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les sacs doivent être :**

- en matière plastique **réutilisable** (sacs d'une épaisseur supérieure ou égale à 50 microns vendus ou non en caisse). Ils doivent comporter une mention indiquant qu'ils peuvent être réutilisés et ne doivent pas être abandonnés dans la nature.
- **compostables** constitués de matières biosourcées, c'est-à-dire à base de matière végétale (amidon par exemple), à condition d'avoir une épaisseur supérieure à 50 microns.
- **dans d'autres matières (papier, tissu).**

#### ✓ Points de vigilance

##### Attention aux faux biodégradables !

Le marché propose souvent, à des prix très élevés, des sacs **oxo-biodégradables**, présentés comme *biodégradables*. Il y a une **tromperie sur le prix et sur le produit** car ces sacs ne contribuent absolument pas à protéger la nature. Ils s'avèrent plus toxiques pour l'environnement que les simples sacs en plastique et ils ne sont ni biodégradables, ni compostables. Seul le label **OK-Compost** permet d'éviter l'arnaque et d'acquiescer des sacs véritablement respectueux de l'environnement.



##### Attention à l'utilisation abusive de sacs « réutilisables »

Si vous optez pour des sacs plastiques « réutilisables » (> ou = à 50 microns), il faut veiller à ce qu'ils soient bien réutilisés par les clients. On constate des abus avec la distribution de petits sacs qui ne sont pas pratiques et donc pas réutilisés (ce qui revient à un gaspillage de plastique pire que les anciens sacs jetables).